Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 5

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATION

Concours de travaux écrits de la Société Suisse des Officiers, pour la période 1943-1946

La Société Suisse des Officiers organise à l'intention de tous ses membres, le concours traditionnel de travaux écrits traitant de questions militaires actuelles.

Les travaux seront soumis à un jury composé comme suit :

Président : Colonel divisionnaire R. d'Erlach, Berne ;

Membres : Colonel divisionnaire M. Corbat, Berne ;
Colonel EMG W. Gubler, Frauenfeld ;
Colonel EMG M. Tardent, Lausanne ;
Colonel d'inf. M. Jeager, Berne ;
Colonel des trp. lg. P. de Muralt, Muri-Berne ;
Colonel EMG O. Büttikofer, Urtenen ;
Major EMG E. Primault, Dübendorf ;
Major EMG G. Züblin, Zurich.

Les résultats du concours seront communiqués à l'occasion de l'assemblée ordinaire des délégués de 1946 et publiés ensuite dans les périodiques militaires. Un crédit de 4000 fr. est mis à disposition pour récompenser les meilleurs travaux. Il sera utilisé en tout ou en partie, selon décision prise à l'assemblée des délégués de 1946, au vu des propositions faites par le jury.

Le meilleur travail exécuté par un officier d'artillerie ou par un officier issu de l'artillerie (travaux 10 et 11) sera récompensé par un prix spécial supplémentaire de 200 fr., provenant d'un don du fonds « Général Herzog ».

Voici les conditions de ce concours :

1. Les travaux dactylographiés, doivent être remis en triple exemplaire au Secrétariat Central de la S.S.O., Frauenfeld.

2. Des dissertations ou des travaux déjà publiés ou simplement modifiés ne sont pas pris en considération.
3. Les trois exemplaires du manuscrit doivent être munis d'un motto. Les concurrents ne sont pas autorisés à y ajouter le nom de l'auteur.
4. Nom, adresse, grade et incorporation de l'auteur doivent être mis dans une enveloppe fermée spéciale, munie du même motto que le travail.
5. Le jury ne prend connaissance du nom de l'auteur qu'au cas où son travail serait primé.
6. Un exemplaire de chaque travail sera remis aux archives de la S.S.O. Les auteurs des travaux qui auront été récompensés recevront 1 ou 2 exemplaires de leur manuscrit en retour, après l'assemblée ordinaire des délégués de 1946. Les travaux non primés pourront également être retirés sur indication du motto. Aucun renvoi ne sera toutefois effectué sans demande formelle, du fait que le Comité Central n'est pas autorisé à ouvrir les enveloppes de travaux non primés.
7. La S.S.O. se réserve de publier les meilleurs travaux dans le *Journal Militaire Suisse*, avec le consentement de son auteur, éventuellement même dans d'autres périodiques militaires.

   Les frais de tirage spéciaux éventuels pourront être pris entièrement ou partiellement à charge par la S.S.O.
8. Les travaux doivent être envoyés au plus tard jusqu'au 31 octobre 1945.

Frauenfeld, 22 avril 1944.

Société Suisse des Officiers

Le Président central : Colonel H. Holliger.

Le Secrétaire central : Plt G. Wüest.

THÈMES DE CONCOURS :

1. Valeur de la tradition militaire, en général, et en rapport avec les conditions particulières à la Suisse.
2. Rapports des généraux suisses. En partant de Dufour, examen de leur influence sur l'esprit de défense nationale.
3. Historique de l'évolution de l'infanterie suisse. Enquête sur le développement de l'infanterie suisse et principalement sur la

lutte, au XIXe siècle, en faveur de l'instruction militaire fédérale.

4. Armement et conduite de la troupe dans la guerre d'aujourd'hui. Etude de leur développement, de leur influence réciproque et conclusions à retenir quant à leur évolution probable. Le sujet peut être traité en limitant l'étude à un aspect particulier du problème, pour autant qu'il se rapporte à un cas nettement défini de la conduite des troupes (par ex. : combat sur le Plateau suisse, guerre en montagne, passage d'un cours d'eau, combat de localités, etc.).

5. Importance de l'aviation et des chars pour notre défense nationale. Propositions pour l'organisation, l'armement et l'instruction. (L'étude peut se limiter au problème de l'une ou l'autre des armes.)

6. L'exploration dans le cadre de l'unité d'armée. Propositions pour l'emploi tactique d'un groupe d'exploration et son organisation adéquate.

7. Unités modernes de cavalerie. Propositions pour leur emploi et leur organisation, dans le cadre de notre défense nationale.

8. Défense aérienne active, appréciation de l'importance réciproque de l'aviation et de la D. C. A.

9. Coopération de l'aviation et des troupes de terre. Conditions de base pour son fonctionnement et son organisation.

10. Emploi et procédés de tir de l'artillerie dans la guerre moderne.

11. Tendances dans l'évolution du matériel de tir de l'artillerie. Etude de l'orientation qu'il conviendrait de donner à l'évolution de notre matériel à tous les échelons de l'organisation de l'Armée et en fonction du caractère de la conduite de la guerre d'aujourd'hui.

    Ce sujet peut être traité en se limitant à certains aspects partiels du problème pour autant qu'ils restent dans le cadre des exigences générales de l'Armée, par exemple :

    — mobilité tactique et opérative ;
    — canons, obusiers, lance-mines, engins à fusées ;
    — attribution d'artillerie aux groupements d'infanterie.

12. Moyens de liaison et de transmission sur le champ de bataille. Etude de l'organisation, des matériels et du personnel nécessaires en fonction des exigences du commandement et de l'engagement technique des armes.

13. Quels services peut rendre la motorisation de l'Armée ? Au choix de l'auteur :
    — Examen général du problème dans le cadre de l'Armée entière.
    — Examen général des conditions d'emploi de véhicules hippomobiles dans l'Armée, en y comparant l'emploi de bêtes de somme ou de moyens motorisés.
    — Examen du degré de motorisation à atteindre dans l'une ou l'autre arme.
    — Examen du degré de motorisation nécessité par la guerre sur le Plateau ou dans les Alpes.
14. La situation légale, fondée sur l'organisation militaire de 1907 où l'on distingue entre l'état de paix et le service actif (neutralité armée et état de guerre) doit-elle être remplacée par une législation formulant des prescriptions distinctes pour l'état de paix, pour le service actif (neutralité armée) et pour la guerre ? (Il s'agit d'examiner la question de la délimitation des compétences matérielles entre le Commandement de l'Armée et le Département militaire fédéral, dans le champ d'application du droit actuel ou de celui qui pourrait éventuellement le remplacer et tout particulièrement s'il a été judicieux de charger l'Armée, dans les périodes de service actif allant de 1939 à aujourd'hui, d'une grande partie de l'administration militaire, et quels étaient les inconvénients de l'organisation en vigueur au cours des années 1914/18.)
15. Quelles sont les conditions les plus favorables à l'engagement de notre Armée en vue de notre défense nationale, et, à cet effet, quels doivent être son organisation, son armement, son équipement et son instruction ?
16. Problème de la durée des services. Examen des exigences que pose l'instruction de base de l'Of., du Sof. et du Sdt. Propositions pour l'organisation de cette instruction et pour le perfectionnement des cadres (cette étude peut se limiter à un degré quelconque de la hiérarchie).
17. Le problème des cadres professionnels dans l'Armée de milice. Examen des exigences auxquelles doivent répondre les cadres de métier au point de vue de leur préparation professionnelle, de leur aptitude au commandement. Situation actuelle. Propositions pour leur amélioration.
18. Le rôle de la fortification dans la guerre moderne.